

# PR+MIER MONDE=

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE  
ET DE VOS TALENTS.

PHILIPPE BONNEPART  
PHILIPPE JACQUEMET  
FRANCK ROSSI  
BRUNO RUSCON  
PATRICK VELAY  
JÉRÔME VERSET  
ASSOCIÉS  
EXPERTS-COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**FRAMASOFT**  
Siège social : 10 Bis Rue Jangot  
69007 LYON

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS *Exercice clos au 31/12/2019*

LYON  
20 RUE LOUIS GUÉRIN 69100 VILLEURBANNE  
T. 04 72 69 78 00 – F. 04 72 69 78 01

PARIS  
13 RUE SAINT-LAZARE 75009 PARIS  
T. 01 43 12 36 40 – F. 01 40 07 53 42

MIONNAY  
170 ROUTE DE BOURG 01390 MIONNAY  
T. 04 72 07 05 89 – F. 04 72 26 36 58

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LYON ET PARIS  
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON  
S.A.S. AU CAPITAL DE 146 506 € - 513 859 470 RCS LYON - TVA FR 05 513 859 470

CONTACT@PREMIERMONDE.FR  
WWW.PREMIERMONDE.FR

A l'assemblée générale de l'association

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRAMASOFT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 21 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie réalisées au cours de l'exercice ainsi que les opérations relatives aux dons reçus sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, notamment, à la prise de connaissance des procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

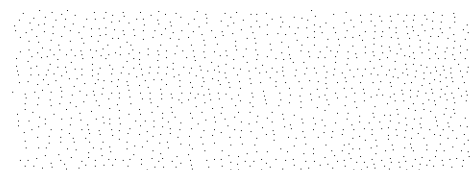
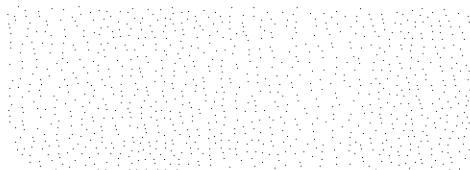
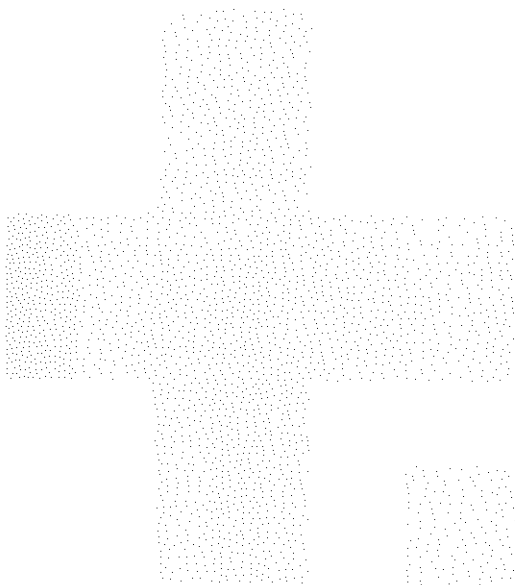
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne  
Le 27 Juillet 2020

PREMIER MONDE  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
Membre de la compagnie régionale  
Des commissaires aux Comptes de Lyon

Philippe BONNEPART



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	14 024	9 536	4 489	1 659	2 829	170.51	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	163		163	163				
<b>Total I</b>	14 187	9 536	4 651	1 822	2 829	155.28		
	Comptes de liaison							
	<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	9 560		9 560	7 708	1 852	24.02	
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 919		3 919	2 925	994	34.00	
	<b>Créances (3)</b>							
	Créances usagers et comptes rattachés	1 409		1 409	3 336	1 927	57.76	
	Autres créances	5 268		5 268	6 361	1 093	17.18	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	366 749		366 749	296 661	70 088	23.63		
Charges constatées d'avance (3)								
<b>Total III</b>	386 905		386 905	316 990	69 915	22.06		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	401 092	9 536	391 556	318 812	72 744	22.82		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	256 252		237 999		18 253	7.67
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	36 852		18 253		18 599	101.89
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	293 104		256 252		36 852	14.38	
	<b>Comptes de liaison</b>						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources	36 281				36 281	
<b>Total III</b>	36 281				36 281		
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 506		5 508		3 999	72.60
	Dettes fiscales et sociales	52 665		57 053		4 387	7.69
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	<b>Total IV</b>	62 172		62 560		389	0.62
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	391 556		318 812		72 744	22.82

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

62 172      62 560

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	5 451		4 988		463	9.28
Production vendue de Biens et Services	4 540		11 540		7 000	60.66
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 974		1 119		855	76.38
Collectes	561 617		457 778		103 839	22.68
Cotisations	360		140		220	157.14
Autres produits	57		2		55	NS
<b>Total I</b>	<b>573 999</b>		<b>475 567</b>		<b>98 432</b>	<b>20.70</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises	1 427		4 392		2 965	67.51
Variation de stock (marchandises)	1 852		3 515		5 366	152.68
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	96 914		102 314		5 400	5.28
Impôts, taxes et versements assimilés	13 058		6 536		6 522	99.79
Salaires et traitements	214 528		191 027		23 500	12.30
Charges sociales	174 041		146 327		27 714	18.94
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 853		2 595		742	28.60
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	898		607		291	47.87
<b>Total II</b>	<b>500 867</b>		<b>457 313</b>		<b>43 553</b>	<b>9.52</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>73 132</b>		<b>18 254</b>		<b>54 879</b>	<b>300.64</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		0		0		
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		0		0		
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		0		0		
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		73 133		18 254	54 879	300.63
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1	1	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>				1	1	100.00
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				1	1	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		573 999		475 568	98 432	20.70
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		500 867		457 314	43 552	9.52
<b>Solde intermédiaire</b>		73 133		18 253	54 880	300.66
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		36 281			36 281	
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>		36 852		18 253	18 599	101.89

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 391 556.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 573 998.90 Euros et dégagant un excédent de 36 852.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

**Changement de méthode**

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

L'association FRAMASOFT a appliqué cette année le nouveau règlement ANC 2018-06.

**Informations générales complémentaires**

L'association FRAMASOFT a pour objet la diffusion et la promotion de la culture libre en général et du logiciel libre en particulier.

L'association FRAMASOFT dispose de ressources collectées très majoritairement auprès du public. Les ressources et les emplois du compte d'emploi annuel correspondent aux produits et aux charges du compte de résultat.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 342		4 682
TOTAL	9 342		4 682
Prêts, autres immobilisations financières	163		
TOTAL	163		
TOTAL GENERAL	9 505		4 682

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 024	14 024
TOTAL			14 024	14 024
Prêts, autres immobilisations financières			163	163
TOTAL			163	163
TOTAL GENERAL			14 187	14 187

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 683	1 853		9 536
TOTAL	7 683	1 853		9 536
TOTAL GENERAL	7 683	1 853		9 536

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 853				
TOTAL	1 853				
TOTAL GENERAL	1 853				

### Etat des provisions

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	163	163	
Autres créances clients	1 409	1 409	
Personnel et comptes rattachés	22	22	
Débiteurs divers	5 246	5 246	
TOTAL	6 840	6 840	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 506	9 506		
Personnel et comptes rattachés	9 116	9 116		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 549	43 549		
TOTAL	62 172	62 172		

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A -B +C
PROJET MOBILIZON	58 689	58 689	58 689		
PROJET RESOLU	10 000	10 000	4 720		5 280
PROJET WEBRTC ET 2FA	31 000	31 000			31 000
<b>TOTAL</b>	<b>99 689</b>	<b>99 689</b>	<b>63 409</b>		<b>36 280</b>

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel bureau informatique	Linéaire et Dégressif	3 ans

**Evaluation des matières et marchandises**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	912
Autres créances	5 220
<b>Total</b>	<b>6 132</b>

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 934
Dettes fiscales et sociales	20 235
<b>Total</b>	<b>26 169</b>

**Charges et produits constatés d'avance****- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	9
<b>Total</b>	<b>10</b>

**Valorisation des contributions volontaires**

A titre indicatif, un tableau des heures déclarées effectuées et valorisées par les bénévoles de l'association pour l'année 2019 a été établi.

	Heures	Tarif horaire*	Valorisation
Travail peu qualifié	150,60	13,04 €	1 963,67 €
Travail qualifié	1544,10	19,56 €	30 200,28 €
Travail expert	529,00	32,60 €	17 244,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>2223,70</b>		<b>49 408,03 €</b>

\* Toutes charges comprises, y compris patronales, sur la base d'un SMIC horaires de 10,03€/H brut au 1er janvier 2019 (hors charges patronales)

La valorisation des contributions volontaires est largement supérieure à celle de l'année précédente. Ce différentiel ne provient pas d'une hausse de l'activité bénévole, mais d'une incitation plus forte de la part de l'association à déclarer les temps passé auprès des bénévoles. La campagne de sensibilisation auprès des membres de l'association a

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

porté ses fruits.

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3540 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.